

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/11/2021020055/justel>

Dossier numéro : 2020-12-11/19

Titre

11 DECEMBRE 2020. - Arrêté ministériel établissant la liste des substances et méthodes interdites pour l'année 2021

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 31-12-2021 inclus.

Source : COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Publication : Moniteur belge du 19-01-2021 page : 2607

Entrée en vigueur : 01-01-2021

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2021-12-16/15, art. 2, 002; En vigueur : 01-01-2022>